

des platanes, etc.; parmi les plantes, celles des oignons, des panets, etc. Dans ce cas il est souvent bon de couvrir ces graines avec de la mousse, de la paille et autres sujets analogues qui empêchent l'effet de l'action desséchante des rayons du soleil ou des vents.

La terre est-elle humide, enterrez pour votre grain; est-elle sèche, semez avant le labour. Ce principe s'applique principalement aux graines qui lèvent rapidement, telles que le navet, le chanvre, le blé, le seigle, etc.

Les semis dont les produits ne doivent pas être transplantés s'appellent des *semis à demeure*.

Il y a certains semis qu'il faut faire très serrés, tels sont ceux de lin, de chanvre, destinés à faire de la fine toile; tels que ceux des plantes qu'on veut faucher en vert pour les bestiaux, ou enterrer avant la floraison pour engrais; mais en général, et surtout ceux destinés à la production de la graine, doivent toujours être clairs. La raison en est que les plants trop pressés s'affaiblissent réciproquement par leurs racines, se nuisent par leur ombre, et qu'ils ne prennent pas conséquemment toute la vigueur qui leur est propre. Mais on éclaircira successivement, disent certains jardiniers, lorsque le plant sera levé: oui, mais le plant qui a levé restera faible toute sa vie, leur répond on: en effet, c'est ce que l'expérience prouve.

Cependant, comme il est beaucoup de graines non fécondées, altérées, mangées, on ne peut se dispenser de semer un peu plus dru qu'il ne convient, mais il y a un moyen terme à garder.

Dans le cas où on semerait deux espèces de graines dans le même champ, il est plus avantageux de les répandre l'une après l'autre, que de les mélanger, parce que la différence de leur pesanteur spécifique fait qu'elles se dispersent inégalement.

Il est aujourd'hui généralement reconnu que les objets de nos cultures qui portent de la graine, épuisent davantage le sol que ceux qui ne nous fournissent que leurs feuilles. Ainsi il ne faut pas semer deux années de suite dans le même champ du blé ou de l'orge, etc., à moins qu'on ne rende à la terre, par des engrais abondants, la portion des principes nutritifs que ces plantes lui ont enlevée. — (A suivre.)

“ Le Monde, ” journal publié à Montréal, et les journaux d'agriculture.

Sous le titre “ La position financière, ” nous lisons dans ce journal ce qui suit :

“ Si nous n'avions qu'un seul journal d'agriculture au lieu de trois ou quatre, il aurait probablement le double d'abonnés, ses annonces se paieraient double prix, et la caisse publique ne serait pas appelée à couvrir les déficits réels ou fictifs.

“ Sans compter que plusieurs autres journaux s'occupent beaucoup d'agriculture, et pourraient réclamer le droit de partager dans les mêmes faveurs, sans qu'il fût possible de mettre un terme à de pareilles exigences... ”

Trois journaux d'agriculture sont publiés dans la Province de Québec: le *Journal d'agriculture*, le *Journal of Agriculture* et la *Gazette des Campagnes*; ce sont les seuls qui reçoivent un octroi de la Législature Provinciale, et M. l'écrivain du *Monde* ne voulant

qu'un seul journal d'agriculture, il faudrait sacrifier les deux autres. Vous seriez bien en peine, généreux confrère, de désigner ceux qu'il faudrait immoler ou laisser à leurs propres ressources, car nous ne doutons pas que vous les estimez également utiles à la classe agricole, si nous en jugeons par vos témoignages antérieurs. La *Gazette des Campagnes*, pour une; n'a pas dû démériter de vos sympathies, à ce point de vouloir qu'on lui donnât le coup de mort, en lui retranchant l'octroi qui lui est accordé par la Législature Provinciale.

Vous craignez, bienveillant confrère, que cet encouragement accordé aux journaux d'agriculture, laisse une porte ouverte aux abus. Il n'y aurait certainement pas abus à encourager la multiplication de journaux dont la mission spéciale est de promouvoir le progrès agricole; au contraire, ce serait un grand bien. Si l'on tient au maintien de ceux qui se publient actuellement, il importe de leur donner un encouragement proportionné aux services qu'ils rendent et qu'ils peuvent rendre à la classe agricole.

Sous ce rapport, il n'y a pas bien longtemps que notre situation est changée. L'Hon. M. Joly, le premier, a placé \$100 au crédit de la *Gazette des Campagnes*; et l'année dernière, le Comité de l'agriculture était unanime à recommander \$1,000 en faveur de ce journal, au grand contentement des amis dévoués à la classe agricole. Personne de nos confrères, que nous sachions, n'a protesté contre cet octroi, et nul n'a fait valoir ses prétentions à recevoir ce même encouragement, parce qu'il publiait des articles sur l'agriculture. Notre confrère du *Monde* n'a donc pas raison de craindre, sous ce rapport, la course au clocher, c'est-à-dire vers le patronage, et il ne pouvait réellement avoir raison de s'alarmer en disant que “ plusieurs autres journaux s'occupent beaucoup d'agriculture, et pourraient réclamer le droit de partager dans les mêmes faveurs, sans qu'il fût possible de mettre un terme à de pareilles exigences. ”

Nul ne peut contester, aimable confrère, que les colonnes de votre journal ne contiennent souvent des écrits sur l'agriculture, et la plupart de vos confrères suivent en cela votre exemple; nous vous en faisons notre compliment, il n'y a pas plus qu'un mois. Par les échanges de journaux, vous pouvez facilement vous convaincre que ces écrits traitant d'agriculture, et publiés dans les grands journaux, sont le plus souvent empruntés à la *Gazette des Campagnes*. Nous vous en citerons un exemple, et le plus récent. Dans le *Monde* en date du 9 mai courant, nous y lisons deux articles empruntés à la *Gazette des Campagnes*: “ Des mottes de terre dans un champ en culture, ” — “ La mousse dans les prairies; ” et cela sans en donner crédit à la *Gazette des Campagnes*.

En agissant ainsi, cher confrère, vous autoriserions de réclamer le droit de partager les faveurs (*privilege* doit être le mot, quand il s'agit d'agriculture), que la *Gazette des Campagnes* reçoit de la Législature Provinciale, quand vous même profitez des écrits de ce journal, pour l'avantage de vos lecteurs de la campagne? Nous ne le croyons pas.

Une semblable sortie de la part du propriétaire d'un journal d'agriculture qui voudrait être seul à profiter du patronage, pourrait avoir sa raison d'être,